

# Conditions générales de vente (CGV)

Version valable à partir du 1er décembre 2025 (remplace toutes les versions précédentes)

## 1. Champ d'application

Sauf accord contraire, les conditions générales suivantes s'appliquent à toutes les relations juridiques (par exemple, offres, livraisons, contrats, négociations) avec Dr. Grogg Chemie AG. En passant une commande, l'acheteur accepte les conditions suivantes.

Les conditions d'achat de l'acheteur ne nous engagent pas, même si nous ne les contredisons pas expressément. Seules nos conditions de vente et de livraison s'appliquent, même si la commande de l'acheteur contient des conditions propres ou supplémentaires contraires. L'application exceptionnelle d'autres conditions, en particulier les conditions d'achat de l'acheteur, nécessite une confirmation/autorisation écrite expresse de notre part. Les produits chimiques sont vendus exclusivement à des acheteurs commerciaux inscrits au registre du commerce et titulaires de toutes les autorisations nécessaires pour l'achat et l'utilisation des produits chimiques concernés.

## 2. Prix/gammes

Les prix sont sans engagement jusqu'à la confirmation de la commande et peuvent être modifiés jusqu'à ce moment sans préavis, indépendamment de la relation commerciale existante et du déroulement concret des négociations. Nos prix s'entendent en CHF, hors TVA et tous autres frais (par exemple, taxes COV). Nous nous réservons le droit de modifier les prix et les gammes à tout moment.

## 3. Conditions de paiement

Les factures doivent être réglées dans les 30 jours suivant la date de facturation, sans aucune déduction. L'acheteur n'est en aucun cas autorisé à retenir le paiement ou une partie du paiement. L'obligation de paiement n'est remplie que lorsque le montant total de la facture est crédité sur notre compte. En cas de non-paiement dans le délai de paiement de 30 jours, Dr. Grogg Chemie AG est en droit, à partir du 2e rappel de paiement, de facturer des frais de rappel de CHF 50.- sur la facture impayée concernée et, sous réserve de faire valoir d'autres dommages-intérêts pour retard et sans rappel, d'exiger des intérêts moratoires au taux d'intérêt bancaire habituel.

## 4. Livraisons

Les livraisons sont généralement effectuées depuis notre entrepôt à Stettlen, mais peuvent également être effectuées directement depuis l'entrepôt du fabricant, selon la situation. Nous nous réservons le droit de vendre un article avant sa livraison. Des écarts par rapport au délai de livraison habituel sont tout à fait courants et sont dus à la capacité de livraison des fournisseurs concernés. Les particuliers sont exclus de nos livraisons.

## 5. Transport/emballage/dépôt de conteneurs

Le transport est assuré par notre chauffeur, par la poste et par un transporteur. Tout le matériel est transporté aux risques et périls du destinataire. Tout dommage causé aux marchandises pendant le transport doit être signalé immédiatement. Dans un souci de durabilité, un dépôt correspondant peut être facturé pour les remplissages et productions propres pour des conteneurs de 5, 10, 25, 50 et 200 litres, qui sera intégralement crédité lors du retour des conteneurs. Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur. Les conteneurs qui, après expertise de notre part, ne peuvent plus être réutilisés en raison de leur âge ou de dommages/salissures, ne seront plus crédités et seront éliminés sans frais pour Dr. Grogg Chemie AG.

## 6. Forfait logistique

Pour les livraisons d'une valeur marchande inférieure à CHF 300.- hors TVA, un forfait logistique de CHF 20.- est facturé. À partir d'une valeur marchande de CHF 300.- hors TVA, la livraison est gratuite.

Sont exclues de la livraison gratuite les livraisons dont le poids total dépasse 30 kg ou les marchandises encombrantes, qui sont facturées en fonction des frais réels engagés. Les clients ayant conclu un accord spécial peuvent être exemptés des frais logistiques forfaitaires. Aucun frais supplémentaire n'est facturé pour les livraisons ultérieures dues à des retards. Indépendamment de la valeur de la commande, les frais facturés par un fabricant/fournisseur peuvent être refacturés, ainsi que les frais de dédouanement ou de transport spécial.

## 7. Transports réfrigérés

Afin de garantir la qualité des produits, aucun envoi postal de produits réfrigérés n'est effectué le vendredi, sauf demande expresse du client. L'expédition s'effectue dans des boîtes réfrigérées spéciales contenant des accumulateurs de froid ou de la glace carbonique et est facturée au prix minimum de CHF 55.00.

Dr. Grogg Chemie AG expédie certains produits réfrigérés et congelés sans réfrigération si cela n'altère pas la qualité des produits.

## 8. Taxe sur les COV/éthanol soumis à autorisation

Certains de nos produits contiennent des composés organiques volatils. Ceux-ci sont soumis à la taxe d'incitation sur les COV conformément à l'ordonnance du 1er janvier 2000, et cette taxe est facturée pour les commandes correspondantes (3 CHF/kg).

L'éthanol soumis à autorisation (par exemple non dénaturé, dénaturé au méthanol) n'est vendu qu'aux clients disposant d'une autorisation d'utilisation valable délivrée par l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières.

## 9. Date de péremption des produits

La date de péremption indique jusqu'à quand le produit non ouvert, à condition d'être stocké et manipulé correctement, devrait conserver une qualité irréprochable. La date de péremption peut être indiquée sur le produit ou sur le certificat correspondant. En cas de différence, c'est la date la plus éloignée qui fait foi.

L'acheteur n'a pas droit à des lots et des dates de péremption spécifiques, sauf accord préalable entre l'acheteur et Dr. Grogg Chemie AG. Dr. Grogg Chemie AG est uniquement tenue de vendre les marchandises avant la date de péremption, indépendamment du temps restant jusqu'à cette date. Il n'existe aucun droit de retour ou d'échange des marchandises.

## 10. Réclamations/retours

La marchandise livrée doit être vérifiée immédiatement après réception, tout défaut éventuel doit nous être signalé dans un délai de 5 jours ouvrables. Il n'y a aucune obligation de reprise des marchandises livrées conformément aux dispositions. Les produits conditionnés et fabriqués par nos soins sont confectionnés sur mesure et ne peuvent donc être retournés. Les retours doivent faire l'objet d'un accord préalable et de notre autorisation écrite. Tous les retours sont soumis à des frais de restockage et de traitement d'au moins 25 % de la valeur nette des marchandises. Les emballages d'origine ouverts, défectueux ou modifiés (par exemple, inscriptions, étiquetages), les articles non stockés, les fabrications spéciales ou les marchandises dont la livraison remonte à plus de 5 jours ne sont en principe pas repris. Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur.

## 11. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété de Dr. Grogg Chemie AG jusqu'au paiement intégral de toutes les créances.

## **12. Garantie des appareils**

La garantie prend effet à compter du jour de la livraison ou après la mise en service réussie. La durée de la garantie dépend des indications du fabricant et est généralement précisée dans l'offre. Les demandes de garantie ne seront traitées que sur présentation d'une copie du bon de livraison ou de la facture. Les pièces d'usure sont exclues de la garantie.

## **13. Informations sur l'adéquation/responsabilité/prescriptions de transport pour les produits chimiques, mélanges et réactifs**

Les produits chimiques que nous livrons correspondent aux spécifications indiquées dans les offres, catalogues, listes de produits et sur les étiquettes. Les illustrations générales, les données sur les substances et les dimensions indiquées sont fournies à titre d'information et ne sont pas contraignantes pour la qualité livrée. Les valeurs indiquées sont basées sur les données et les prescriptions de contrôle spécifiques au fabricant. Toutes les données sont soigneusement recherchées, mais nous ne pouvons toutefois assumer aucune responsabilité quant à leur exactitude. En cas de divergences, les informations figurant sur l'étiquette font foi.

Pour les produits fabriqués à partir de produits chimiques que nous fournissons, l'utilisateur doit vérifier lui-même leur adéquation et respecter les dispositions légales applicables. Nous déclinons toute responsabilité quant à l'utilisation de nos produits chimiques dans des préparations pharmaceutiques, cosmétiques ou alimentaires.

Le transport d'articles inflammables, corrosifs, toxiques ou malodorants est soumis à certaines restrictions. Nous renvoyons aux différentes réglementations en vigueur concernant le transport de marchandises dangereuses.

Nous partons du principe que l'acheteur assume la responsabilité de s'assurer que les produits que nous lui fournissons sont autorisés à être utilisés conformément aux lois en vigueur relatives aux substances toxiques et aux marchandises dangereuses, et que toutes les exigences légales en matière de sécurité et de protection sont respectées.

## **14. Modifications/corrections**

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications ou des corrections visant à améliorer la sécurité ou la qualité du produit.

## **15. Aucune responsabilité en cas d'erreurs d'impression**

## **16. Révision des présentes CGV**

Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis.

## **17. Lieu d'exécution/for juridique/droit applicable**

Le lieu d'exécution et le for juridique exclusif sont le siège social de la société Dr. Grogg Chemie AG, Ostermundigen. Le droit suisse s'applique exclusivement à toutes les relations contractuelles.

## **18. Clause salvatrice**

Si certaines dispositions du contrat, y compris les présentes dispositions, sont ou deviennent totalement ou partiellement invalides, ou si le contrat présente une lacune imprévue, la validité des autres dispositions ou parties de ces dispositions n'en est pas affectée. Les dispositions légales correspondantes s'appliquent à la place des dispositions invalides ou manquantes.

Ostermundigen, le 1er décembre 2025